Bonjour,

En tant que client important, nous souhaitons partager des informations sur l'interruption de travail à Postes Canada qui affecte la livraison du courrier à travers le pays. Nous comprenons que cette situation peut créer des défis, et nous tenons à vous assurer que nous prenons des mesures proactives pour minimiser l'impact sur nos clients.

Si vous n'avez pas encore utilisé le portail Mon Assurance, nous vous encourageons fortement à vous inscrire pour que vos soumissions de réclamations soient traitées rapidement.

Grâce au portail Mon Assurance, vous pouvez également :

- ☑ Accéder à des documents tels que des lettres pour usage fiscale, l'historique de vos réclamations antérieures, et plus encore
- ☑ Accéder à votre profil et consulter vos limites de couverture et d'autres informations concernant votre assurance
- ☑ Vous inscrire au dépôt direct pour que le remboursement des réclamations soit automatiquement déposé dans votre compte bancaire.

De plus, pour éviter des retards et des perturbations dans vos soumissions de réclamations, veuillez considérer les conseils suivants lorsque vous soumettez votre réclamation :

- Soumettez votre réclamation de manière électronique via le réseau de fournisseurs lorsque possible. Vous pouvez demander à votre fournisseur (pharmacien, massothérapeute, physiothérapeute, etc.) de soumettre la réclamation en votre nom afin de ne pas payer de votre poche.
- Lorsque les fournisseurs n'offrent pas de soumission électronique, utilisez l'application Croix Bleue Mobile ou le portail des services aux membres pour soumettre les réclamations en ligne. Les réclamations en ligne sont traitées plus rapidement et parfois automatiquement, ce qui aide le processus.
- Évitez de soumettre votre réclamation deux fois. Lorsqu'une réclamation est soumise à nouveau, elle devra être traitée deux fois pour s'assurer qu'elle a été prise en charge correctement.

Comme toujours, notre équipe de service à la clientèle est là pour vous soutenir en cas de besoin.

Merci,

Johnson Assurance